

27 avril 2012
Déclaration
C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes)

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):

Madame la Présidente, je suis heureux de profiter de ce moment, aussi court soit-il, pour féliciter la députée de Kildonan—St. Paul d'avoir présenté ce projet de loi.

J'ai suivi sa progression pendant trois législatures, et c'est merveilleux de voir un projet de loi d'initiative parlementaire franchir les étapes menant à son adoption. Je crois que nous en sommes tous heureux, surtout quand le projet de loi en question obtient l'appui de toute la Chambre. En tant que Canadiens solidaires, nous appuyons ces efforts individuels déployés par les députés.

Avant mon arrivée au Parlement, un projet de loi avait attiré mon attention. Parrainé par un député conservateur, ce projet de loi visait à retirer des cigarettes la substance qui les maintenait allumées lorsqu'elles n'étaient pas fumées. Il a fallu attendre 20 ans avant son adoption à la Chambre des communes. Cette mesure a sauvé des vies, car l'élimination de cette substance a empêché que des incendies soient provoqués par une cigarette échappée ou que les cigarettes déposées dans un cendrier produisent de la fumée secondaire.

La contribution des simples députés à la Chambre est très importante, et elle vise parfois de petits enjeux clairement définis, mais extrêmement importants, qui peuvent changer notre société. Je crois donc que tous les députés devraient saluer cette initiative.

Cela étant dit, je vais parler du projet de loi avant que mon temps de parole ne soit écoulé. Ce projet de loi fera beaucoup pour s'attaquer au problème. À certains points de vue, la société doit tenir davantage compte de la nature de la traite des personnes.

Le plus récent exemple de traite des personnes a eu lieu le 3 avril dernier. Le chef du groupe criminel Domotor qui, selon la GRC, constitue le plus important réseau de traite des personnes au pays, utilisait des hommes comme esclaves dans l'industrie de la construction à Hamilton, une grande ville dotée de syndicats, d'inspecteurs, d'une administration municipale avec un bureau d'éthique commerciale et j'en passe, et pourtant notre société ne s'est doutée de rien. Aurait-elle pu se douter de quelque chose?

Nous avons fait tomber la tête dirigeante de cette organisation, mais nous n'avons pas changé la société. Il est important de comprendre les gens qui travaillent pour nous, de comprendre ce qui se passe dans la société qui nous entoure, et de comprendre ce que représentent nos communautés. Je trouve que cela en dit long sur la nature de notre société et sur la façon d'éradiquer l'exploitation, comme nous

avons toujours tenté de le faire, et d'élaborer des lois qui élimineraient les possibilités d'exploitation et qui définiraient pour les Canadiens la nature de l'exploitation.

Si l'exemple de cet individu à Hamilton n'attire pas l'attention de l'industrie de la construction d'un bout à l'autre du pays, il y a certainement quelque chose qui cloche.

Il est temps de réfléchir. Lorsque le projet de loi sera adopté et que nous irons de l'avant, nous devons reconnaître que la société demeure la solution à la majorité de ces problèmes.